

Le SÉCLI

Secrétariat des Éditeurs de Chants pour la Liturgie

Abbaye Sainte Scholastique

81110 DOURGNE

téléphone : 05 63 50 10 38 ou 09 71 25 10 38

fax : 05 63 50 10 38

mail : secli@secli.cef.fr – site web : <http://secli.cef.fr>



Ourgne, le 30 octobre 2019

Chers amis du SÉCLI,

Comme chaque année, à l'occasion du commencement d'une année liturgique, nous venons partager avec vous les principales nouveautés du SÉCLI, tout en vous rappelant notre fonctionnement.

Nouveautés de l'année :



- Depuis l'onglet « Recherche des fiches de chant » sur le site du SÉCLI, il est possible de générer des listes de chants personnalisées. On peut construire ses propres listes à partir des critères de son choix (par exemple : fiches promues et recommandées par la Commission épiscopale de liturgie, nouvelles fiches de l'année, etc...) et les télécharger au format CSV (compatible Excel).*
- Le développement du moteur de recherche des fiches sur le site est maintenant opérationnel. Il continuera à être enrichi au cours du temps.*

Forfait

Ce forfait annuel - nous le précisons pour les « nouveaux » - donne le droit de photocopier les chants du fonds SÉCLI pour des usages non-commerciaux, dans les célébrations liturgiques, la catéchèse et l'éducation chrétienne.

POUR LES PAROISSES

NB DE PRATIQUANTS	SOMME DEMANDÉE
moins de 100	30 €
de 100 à 150	55 €
de 150 à 200	85 €
de 200 à 250	110 €
de 250 à 300	140 €
de 300 à 350	170 €
de 350 à 400	200 €
de 400 à 450	225 €
de 450 à 1 000	275 €
de 1 000 à 1 500	350 €
de 1 500 à 2 000	450 €
de 2 000 à 2 500	550 €
de 2 500 à 3 000	650 €
de 3 000 à 3 500	750 €
de 3 500 à 4 000	850 €
plus de 4 000	1 100 €

POUR LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES ET LES CHORALES LOI 1901

Le montant est de 3,50 € par membre.

POUR LES ASSEMBLÉES LITURGIQUES « EXCEPTIONNELLES »

(rassemblements, pèlerinages, sessions...)
contactez le SÉCLI qui vous fixera, pour chaque cas, le montant du « forfait occasionnel ».

RECHERCHE DES FICHES DE CHANTS

Un moteur de recherche vous permet de trouver, parmi les 16 748 fiches du fonds SECLI, les œuvres nécessaires à votre célébration. **De nouvelles rubriques ont été introduites.**

ACCÈS AUX PARTITIONS DES ŒUVRES DU FONDS SÉCLI

Pour se procurer une partition, on peut :

- soit l'acheter sur le site du SÉCLI,
- soit se procurer un livret en librairie,
- soit télécharger un pdf sur un site possédant, de la part des éditeurs, les autorisations de diffusion.

Pour faciliter l'acquisition des fiches, vous pouvez souscrire :

- un compte prépayé,
- **un lot de 10 fiches au tarif préférentiel de 12 €.**

REPRODUCTION DES ŒUVRES DU FONDS SÉCLI

Les paroisses sont autorisées, **sous réserve de payer le forfait annuel du SECLI**, de reproduire les dites fiches (texte et/ou musique). **Ce forfait ne prévoit pas le téléchargement gratuit des œuvres.**

PAIEMENT DU FORFAIT

A partir de votre « Espace forfaitaire » il vous est possible :

- de régler votre forfait avec une carte bancaire. Pour cela il vous faut indiquer votre numéro de forfaitaire mentionné sur votre feuille et votre mot de passe (**pour la France : le code postal - pour les autres pays : le nom du pays**),
- de télécharger l'attestation de votre versement.

Votre bulletin de réponse et votre règlement – à moins que vous ne l'ayez déjà fait par internet – sont à envoyer au SÉCLI, le plus rapidement possible pour éviter tout oubli ou perte ! Merci.

Pour que le chant liturgique puisse continuer à vivre, il est indispensable que tous les utilisateurs payent leur forfait.

Venez souvent visiter le site du SÉCLI car au cours de l'année, divers éléments se mettent en place.

Merci à tous et à chacun de vous et « Bonne année » 2020.

*Les sœurs bénédictines de Dourgne,
chargées de l'administration du SÉCLI*